

---

[Imprimer](#)

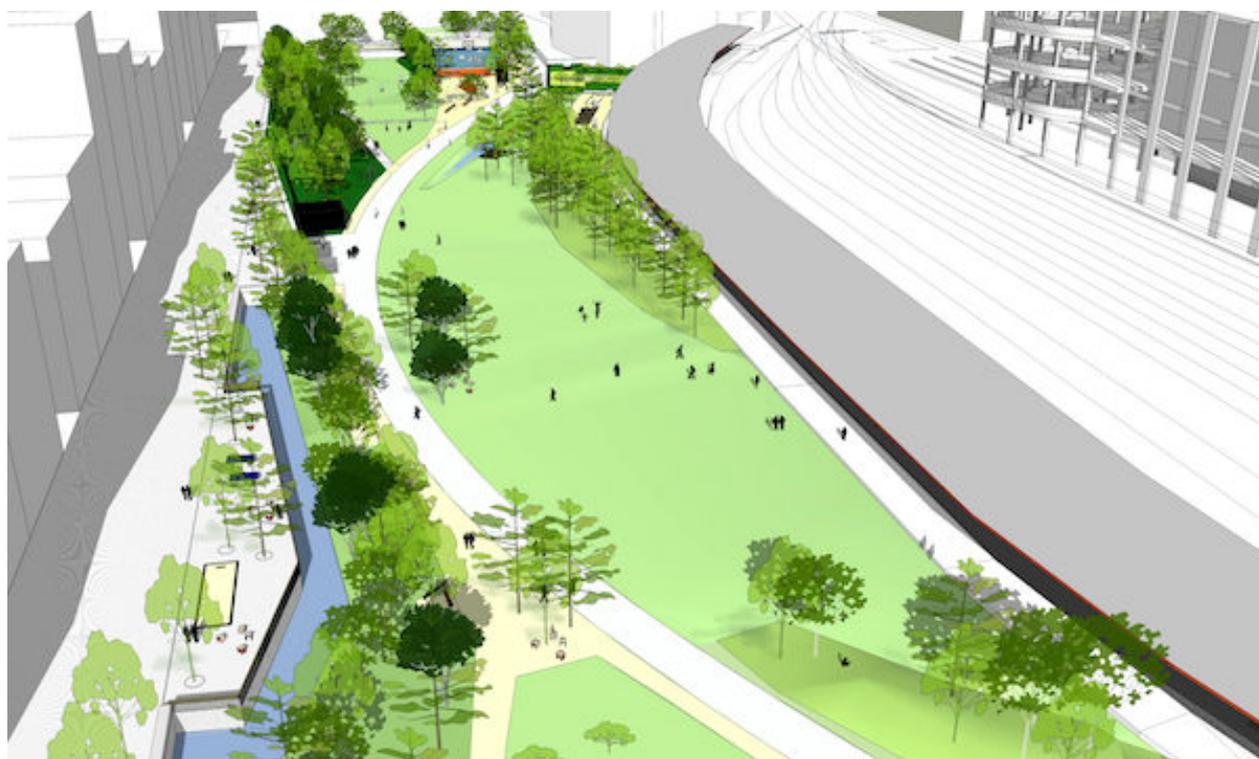
## **ZAC Chapelle Charbon : lancement du marché de maîtrise d'œuvre urbaine**

Image

---

**Une consultation relative à la maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et collaborative de la ZAC Chapelle Charbon (Paris 18e arr.), a été publiée le 22 décembre 2018.**

La société publique locale Paris & métropole aménagement (ex-Paris Batignolles aménagement) souhaite conclure un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de la ZAC Chapelle Charbon. « Le projet retenu a évolué en faveur d'une plus grande prise en compte des enjeux de diversité fonctionnelle répondant au souhait exprimé lors de la concertation, indique la délibération votée en février 2018 par les élus parisiens. Il propose désormais de limiter la programmation de logements au profit de davantage de locaux d'activité économique dans les socles des immeubles, et de l'implantation du groupe scolaire initialement envisagé dans le secteur voisin Hébert. »



Un marché pour l'aménagement du parc a déjà été lancé en septembre dernier. Celui-ci doit « contribuer à fabriquer de nouvelles continuités végétales entre Paris et les communes riveraines, et s'inscrire dans des réseaux d'échelles territoriales diverses (le canal, les rives des voies ferrées, les grands espaces verts du nord de la métropole, etc.) ».

### **Travaux liés au chantier du CDG express**

La première phase de ce projet prévoit ainsi la création d'un parc d'environ 4,5 ha et un programme de quelque 35 000 m<sup>2</sup> comprenant 450 logements (50 % sociaux), des surfaces d'activité et/ou de

---

commerce (2 500 m<sup>2</sup>) et un groupe scolaire (3 800 m<sup>2</sup>). Cette première phase est subdivisée en deux tranches : réalisation des trois premiers hectares du parc en vue d'une ouverture avant 2020, et du programme de 35 000 m<sup>2</sup> ; aménagement de l'hectare et demi supplémentaire de parc après la libération des emprises de chantier du CDG express, à l'horizon 2023.

La fin de ces travaux et la mutation de la zone d'activité CAP 18 permettront alors le lancement d'une seconde phase en vue de l'extension du parc jusqu'au cours d'Aubervilliers et le développement de programmes mixtes. Le projet intégrera les contraintes du site, dont la création d'une passerelle reliant le boulevard Ney, qui surplombera le faisceau ferroviaire réactivé par le CDG express.

[Pour en savoir plus](#)